

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 21 octobre 2015 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et du commissaire
du Gouvernement de l'Institut de la formation en cours de
carrière**

A.Gt 04-09-2019

M.B. 24-09-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un Institut de la formation en cours de carrière, notamment ses articles 31, 36, 44 et 48;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 octobre 2015 portant désignation des membres du Conseil d'administration et du commissaire du Gouvernement de l'institut de la formation en cours de carrière;

Considérant la proposition de l'Institut de la formation en cours de carrière du 23 août 2019 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o, a), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 octobre 2015 portant désignation des membres du Conseil d'administration et du commissaire du Gouvernement de l'Institut de la formation en cours de carrière, les mots «Odette GILLET» sont remplacés par les mots «Sylvie RENAUT».

Article 2. - A l'article 1^{er}, 1^o, b), du même arrêté, les mots «M. Claudio FOSCHI» sont remplacés par les mots «Mme Pascale GENOT».

Article 3. - A l'article 1^{er}, 1^o, d), du même arrêté, les mots «Philippe DELFOSSÉ» sont remplacés par les mots «Stéphane ADAM».

Article 4. - A l'article 1^{er}, 5^o, a), du même arrêté, les mots «Evelyne CHARLIER» sont remplacés par les mots «Sandrine BIEMAR».

Article 5. - A l'article 2, 1^o, a), du même arrêté, les mots «Sylvie RENAUT» sont remplacés par les mots «Odette GILLET»

Article 6. - A l'article 2, 1^o, d), du même arrêté, les mots «Stéphane ADAM» sont remplacés par les mots «Claudio FOSCHI» ;

Article 7. - A l'article 2, 2^o, b), du même arrêté, les mots «Georges CHAVAGNE» sont remplacés par les mots «Pol SOUDAN» ;

Article 8. - A l'article 2, 4^o, a), du même arrêté, les mots «M. Olivier BOUILLON» sont remplacés par les mots «Mme Stéphanie BERTRAND» ;

Article 9. - A l'article 3, 3°, du même arrêté, les mots «Mme Anne-Sophie LENOIR» sont remplacés par les mots «M. Quentin DAVID» ;

Article 10. - A l'article 4, 1°, du même arrêté, les mots «Philippe DELFOSSE» sont remplacés par les mots «Stéphane ADAM».

Article 11. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 12. - Le Ministre de tutelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 4 septembre 2019.

Le Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS